



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 16 février 2021

Préavis N° 01/2021 relatif à une demande de crédit de CHF 220'000.- pour la préparation de la mise en œuvre de la fusion des communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 15 février 2021 présidée par Monsieur Jean-Luc Bürgy, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N°01/2021,

où le rapport de les commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité et 5 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Accorder un crédit de CHF 220'000.- pour la préparation de la mise en œuvre de la fusion des communes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz ;
- De financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution, et ce aux meilleurs conditions du moment ;
- D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans maximum, conformément au règlement sur la comptabilité des communes

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 15 février 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jean-Luc Bürgy



La secrétaire


Ariane Wunderli